

Valproate et dérivés chez la femme en âge de procréer, les pratiques ont-elles changé ?

Etude dans un établissement public en santé mentale et comparaison avec les pharmacies de ville

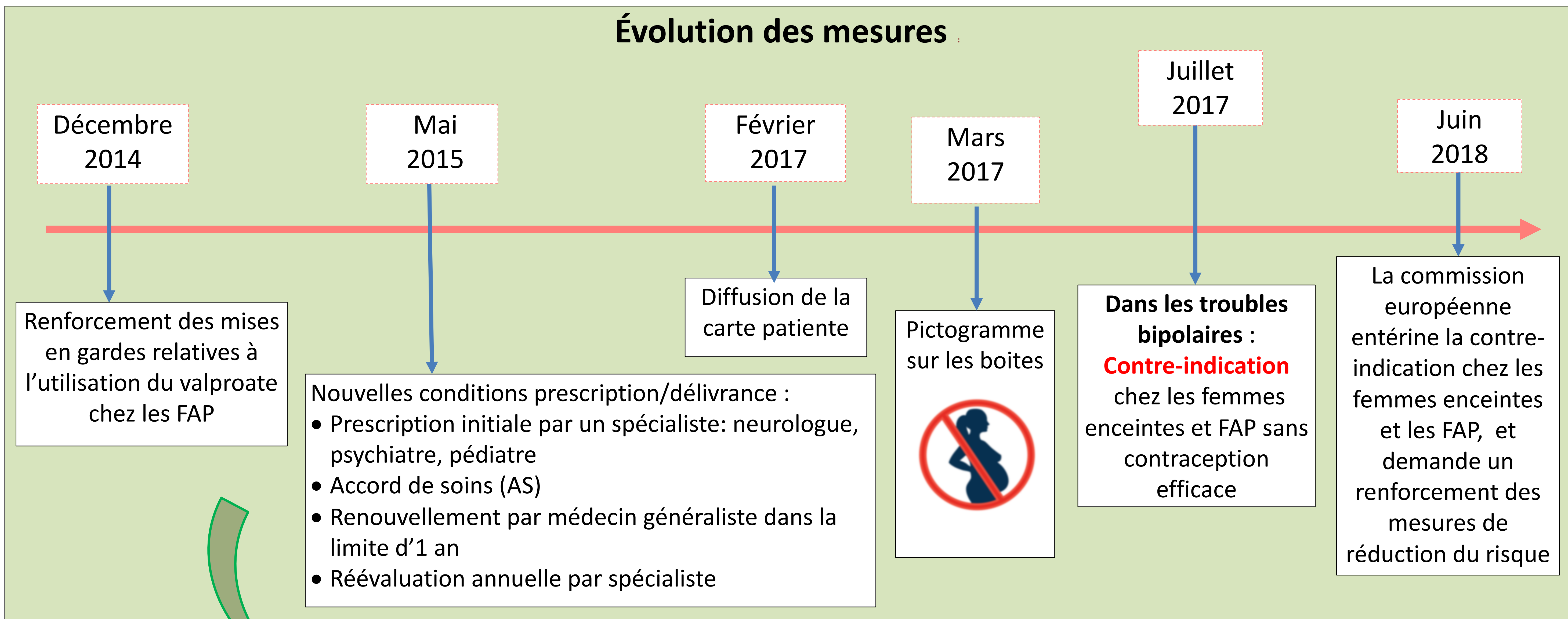
LAGUIN S¹. ; LO PRESTI C.¹ ; BAMBINA E¹. ; AGHAZARIAN V.¹ ; GUISE-HONORE S.¹

1. Pharmacie à usage intérieur. Centre Hospitalier Edouard Toulouse. Marseille



Introduction

Depuis 2015, l'ANSM a mis en place des mesures afin de réduire les risques tératogènes liés au valproate et ses dérivés et de limiter leur utilisation chez les Femmes en Age de Procréer (FAP).



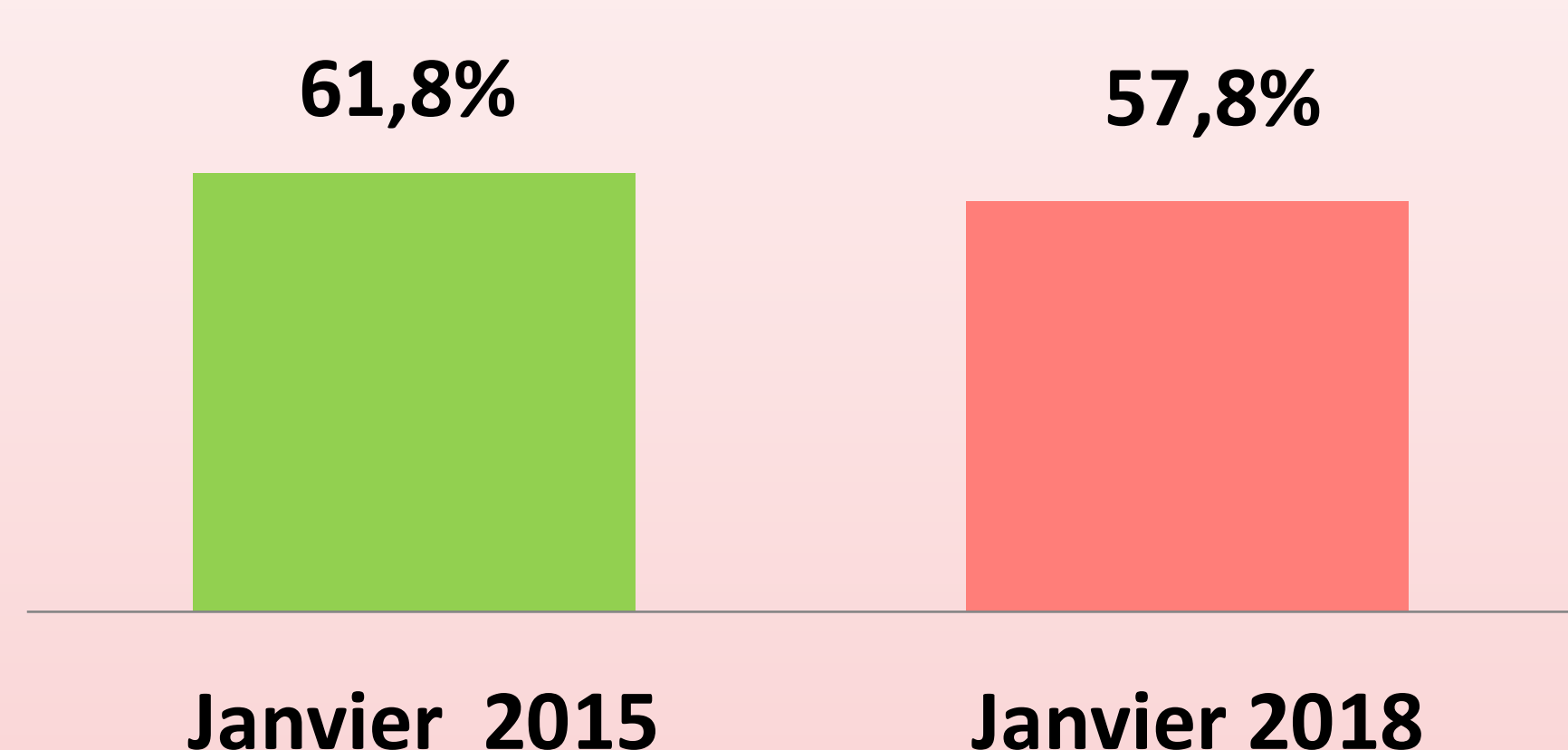
Objectif : Evaluer l'efficacité de ces mesures sur les prescriptions de valproate réalisées dans un établissement de santé mentale et **comparer** ces résultats avec ceux retrouvés en **pharmacie d'officine**

Matériels & méthode

Étude rétrospective des prescriptions de valproate et dérivés réalisées en janvier 2015 et janvier 2018 (soit respectivement avant et après la mise en place des mesures) dans l'indication des troubles bipolaires. Comparaison de ces résultats avec ceux obtenus lors d'une étude réalisée auprès des officines et synthétisée par l'ANSM¹. Les conditions de prescription et de délivrance (CPD) sont définies par l'ANSM comme la présentation d'un formulaire d'AS et la présentation d'une ordonnance d'un spécialiste (<1 an).

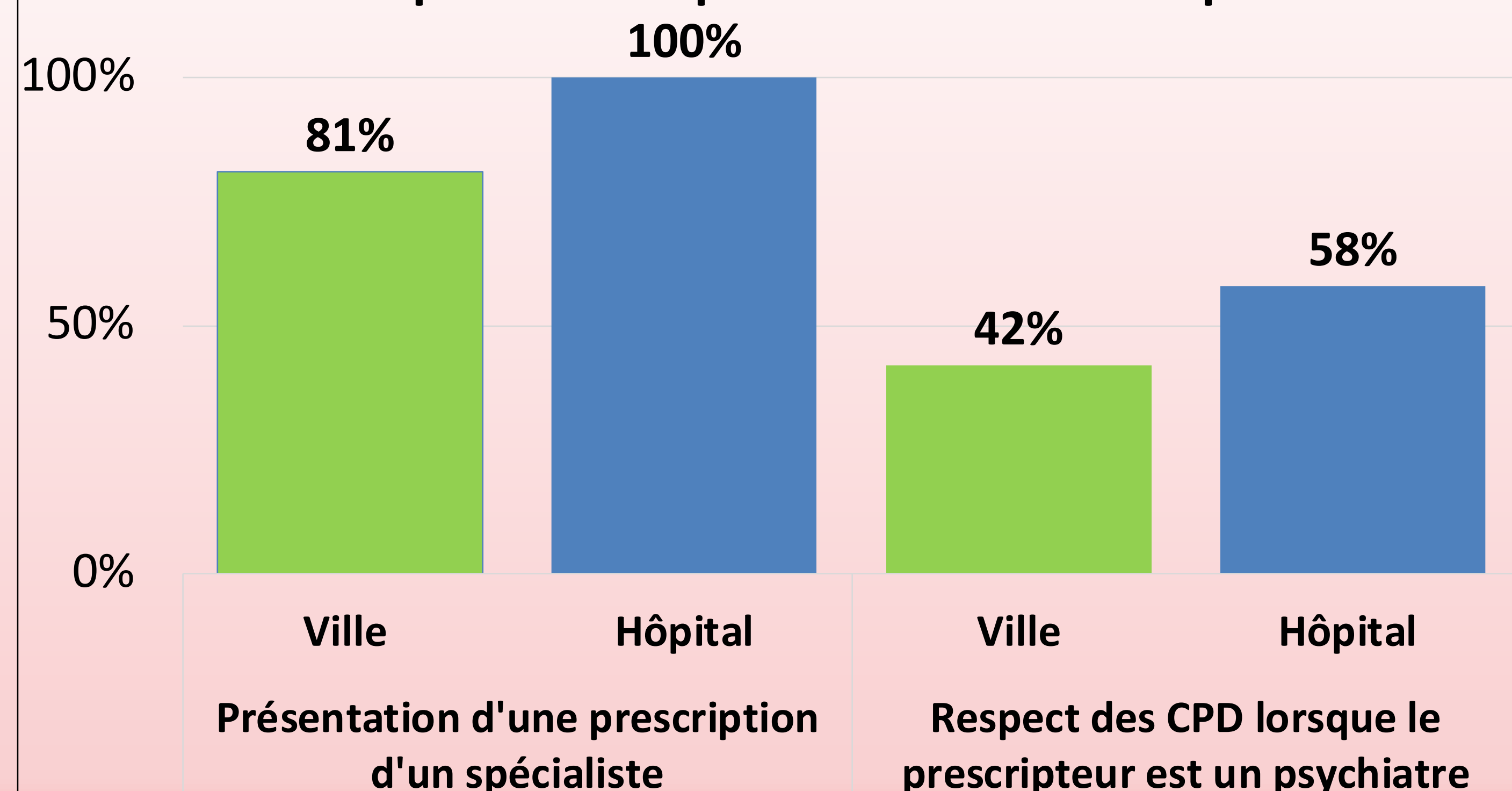
Résultats & discussion

Evolution du pourcentage de FAP traitées par valproate et dérivés entre 2015 et 2018 dans notre établissement



En 2018, 58% des FAP traitées avaient signé l'accord de soins. Les mesures prises depuis 2015 n'ont pas engendré de modification significative ($t = 0,05$) des pratiques de prescription chez les FAP

Prescription du valproate ville versus hôpital



100% des prescriptions étaient réalisées par des psychiatres bien que des médecins généralistes exercent dans notre établissement.

Conclusion

En milieu hospitalier la collaboration médecin-pharmacien est un atout majeur pour améliorer les CPD. De plus, dans un contexte de renforcement du lien ville-hôpital, une transmission de l'AS au pharmacien de ville pourrait être envisagée dans le cadre de la conciliation médicamenteuse. Etant donné l'absence de différence significative dans le respect des CPD en ville et à l'hôpital, malgré les mesures mises en place par l'ANSM, le formulaire d'AS est-il un outil adapté à la population psychiatrique ? Néanmoins, depuis juin 2018, 16% des FAP ont bénéficié d'un arrêt ou d'un switch vers une autre traitement dans notre établissement démontrant l'intérêt de poursuivre ce suivi.

¹,ANSM. Synthèse de l'ANSM, Evaluation auprès des pharmaciens d'officine des mesures de minimisation du risque consistant en des nouvelles conditions de prescription et de délivrance (CPD) du valproate, Oct 2017